



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-074 bis**

Publié le 18 février 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France



**Arrêté préfectoral portant organisation de la direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2019 nommant M. Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Vu les avis du comité technique de direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France réuni les :

- 25 juin 2020 sur la réorganisation du Secrétariat Général
- 26 novembre 2020 sur la réorganisation du service Eau et Nature ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France a son siège à Lille.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- la direction :

Les services dits métiers :

- le service risques,
- le service eau et nature,
- le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire,
- le service mobilité et infrastructures,
- le service sécurité des transports et des véhicules,
- le service information, développement durable et évaluation environnementale.

Les services dits supports :

- le secrétariat général,
- le service juridique mutualisé,
- le service mutualisé marchés, paie, comptabilité.

Les missions d'appui à la direction :

- la mission stratégie et pilotage régional,
- la mission qualité écoresponsabilité,
- la mission communication,
- la mission sécurité-défense.

Les unités départementales :

- l'unité départementale de l'Aisne,
- l'unité départementale de Lille,
- l'unité départementale du Hainaut,
- l'unité départementale de l'Oise,
- l'unité départementale de l'Artois,
- l'unité départementale du Littoral,
- l'unité départementale de la Somme.

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

La direction assure le pilotage de l'ensemble des activités de la DREAL. Le Directeur régional est délégué de bassin Artois-Picardie et en charge de la délégation ministérielle pour la Zone de Défense Nord. Le directeur régional est assisté de trois directeurs adjoints et d'un directeur de cabinet.

Le service risques est chargé de la prévention des risques industriels et miniers, de la sécurité des ouvrages hydrauliques, de la prévision des crues et de l'hydrométrie.

Le service eau et nature est chargé de la nature, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des risques naturels. La délégation de bassin Artois-Picardie est rattachée à ce service.

Le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire est chargé de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique, de la qualité de l'air, de l'habitat, de l'amélioration de la qualité dans la construction et de l'aménagement du territoire.

Le service mobilité et infrastructures est chargé de l'élaboration de la stratégie de L'État pour la mobilité et les transports, de la politique contractualisée de financement et d'accompagnement des porteurs de projets pour les infrastructures de transports et services associés, et de la conduite des missions de maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement sur le réseau routier national.

Le service sécurité des transports et des véhicules est chargé de la régulation des transports et de la sécurité des circulations et des véhicules: régulation et contrôle des transports terrestres, contrôle et réception des véhicules et sécurité routière.

Le service information, développement durable et évaluation environnementale est chargé de la connaissance, du pilotage de l'autorité environnementale et de la promotion du développement durable.

Le secrétariat général est chargé des fonctions Ressources Humaines, de la gestion financière, de l'immobilier, des moyens généraux et de l'informatique. Il assiste et conseille le directeur régional dans la démarche d'évaluation des risques au travail, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Le service juridique mutualisé est chargé à l'échelle de la zone de gouvernance du conseil juridique, des contentieux et pré-contentieux.

Le service mutualisé marchés, paie, comptabilité est chargé de la gestion administrative et de la paie, des retraites, des achats et marchés ainsi que du Centre de Prestations Comptables Mutualisé.

La mission stratégie et pilotage régional est chargée de la programmation et du pilotage régional, à l'échelle de la zone de gouvernance.

La mission qualité éco-responsabilité est chargée du management de la qualité, du contrôle de gestion et de la démarche éco-responsabilité.

La mission communication est chargée de la communication interne et externe.

La mission sécurité-défense est chargée de la veille opérationnelle, de l'alerte et de la préparation à la gestion de crise.

Article 4 :

Les unités départementales assurent à l'échelle infra-départementale ou départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du service Risques : les missions relatives à la prévention des risques industriels,
- sous le pilotage fonctionnel du service Sécurité des Transports et des Véhicules : les missions de contrôles de véhicules.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 :

L'organisation décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 1^{er} janvier 2021.

Les constitutions de structures peuvent être mises en œuvre à des dates postérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'environnement, de

l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 6 :

L'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France est abrogé.

Article 7 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 15 FEV. 2021


Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 521-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1
Organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Hauts-de-France

a- Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

Pour l'implantation géographique, le nom de la ville cité en premier est celui où est localisé le responsable de la structure.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service risques		Lille
	Pôle risques accidentels technologiques	Lille
	Pôle risques chroniques	Lille - Amiens
	Pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques	Lille - Amiens
	Pôle prévision des crues et hydrométrie	Lille – Amiens
Service eau et nature		Amiens
	Pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	Lille
	Pôle planification et gestion de l'eau	Amiens
	Pôle risques naturels	Amiens
	Pôle nature et biodiversité	Amiens
	Pôle sites et paysages	Amiens - Lille
Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire		Lille
	Pôle énergie climat air	Lille
	Pôle aménagement du territoire	Lille
	Pôle habitat construction	Lille
	Mission expertise et capitalisation	Lille
Service mobilité et infrastructures		Lille - Amiens
	Pôle stratégie/Mobilité Déplacement/transport	Lille - Amiens
	Pôle maîtrise d'ouvrage du RRN	Lille - Amiens
	Pôle finances et commande publique	Lille - Amiens
Service sécurité des transports et des véhicules		Lille - Amiens
	Pôle régulation des transports	Lille – Amiens – Arras – Prouvy – Calais – Beauvais - Soissons
	Pôle sécurité des circulations	Lille
	Pôle véhicules	Lille
Service information, développement durable et évaluation environnementale		Lille
	Pôle autorité environnementale	Lille - Amiens
	Pôle promotion de la transition écologique vers un développement durable	Lille
	Pôle promotion de la connaissance	Lille
	Pôle atelier des données	Lille - Amiens
Service juridique mutualisé		Lille
	Pôle affaires générales et	Lille

	environnement	
	Pôle travaux et contrats publics	Lille
	Pôle contentieux pénal urbanisme et installations classées	Lille
	Pôle contentieux administratif urbanisme	Lille
	Pôle contentieux et affaires juridiques	Amiens
Service mutualisé marchés, paie, comptabilité		Lille
	Pôle achats-marchés	Lille
	Pôle CPCM	Lille
	Pôle GA Paie Retraites	Amiens
Secrétariat général		Lille - Amiens
	Pôle ressources humaines	Lille - Amiens
	Pôle gestion financière, immobilière et moyens généraux	Lille - Amiens
	Pôle informatique	Lille - Amiens
	Mission hygiène et sécurité	Lille - Amiens
	Mission d'accompagnement personnalisé	Lille - Amiens
Mission stratégie et pilotage régional		Lille
	Pôle Service social régional	Lille – Arras – Amiens - Laon
	Pôle médecine de prévention	Lille – Arras - Amiens
Mission qualité écoresponsabilité		Lille – Amiens
Mission communication		Lille - Amiens
Mission sécurité-défense		Lille
Unité départementale de l'Aisne		Saint-Quentin
	Équipe 1	Saint-Quentin
	Équipe 2	Soissons
	Équipe 3	Soissons
	Équipe 4	Saint-Quentin
Unité départementale de Lille		Lille
	Équipe 1	Lille
	Équipe 2	Lille
	Équipe Véhicules	Lille
Unité départementale du Hainaut		Prouvy
	Équipe 1	Prouvy
	Équipe 2	Prouvy
	Équipe 3	Prouvy
	Équipe 4	Prouvy
	Équipe Véhicules	Prouvy
	S3PI	Prouvy
Unité départementale de l'Oise		Beauvais
	Équipe 1	Beauvais
	Équipe Véhicules	Beauvais
	Équipe 3	Beauvais
	Équipe 4	Beauvais
	Équipe 5	Beauvais

Unité départementale de l'Artois		Béthune
	Équipe 1	Béthune
	Équipe 2	Béthune
	Équipe 3	Béthune
	Équipe 4	Béthune
	Équipe Véhicules	Béthune
	S3PI	Béthune
Unité départementale du Littoral		Gravelines
	Équipe 1	Gravelines
	Équipe 2	Gravelines
	Équipe 3	Gravelines
	Équipe 4	Gravelines
	S3PI	Gravelines
Unité départementale de la Somme		Glisy
	Équipe 1	Glisy
	Équipe 2	Glisy
	Équipe 3	Glisy
	Équipe Véhicules	Glisy

b- Ressort des unités départementales

Unité départementale	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale de l'Aisne	Département de l'Aisne
Unité départementale de Lille	Arrondissement de Lille
Unité départementale du Hainaut	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Douai, de Cambrai et de Valenciennes
Unité départementale de l'Oise	Département de l'Oise
Unité départementale de l'Artois	Arrondissements d'Arras, Béthune et Lens
Unité départementale du Littoral	Arrondissements de Dunkerque, Boulogne, Calais, Montreuil et Saint-Omer
Unité départementale de la Somme	Département de la Somme